



CH-3003 Berne, SG-DETEC

Partis politiques
Associations faîtières des communes, des villes et des
régions de montagne
Associations faîtières de l'économie
Milieux intéressés

Berne, le 30 novembre 2018

Révision de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion (OFDG): ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Le 30 novembre 2018, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de mener une procédure de consultation concernant le projet de révision de l'OFDG auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières nationales des communes, des villes et des régions de montagne, des associations faîtières nationales de l'économie et des autres milieux intéressés.

Délai de réponse

Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au **lundi 18 mars 2019**.

Résumé des points principaux du projet

L'objectif principal de la troisième révision l'OFDG est d'adapter le rendement du capital et le taux de renchérissement à la situation économique, actuelle et attendue. Ces paramètres sont utilisés pour le calcul des contributions versées par les cotisants au fonds de désaffectation et au fonds de gestion. Dans le cadre de la nouvelle méthode d'estimation des coûts de désaffectation et de gestion qui doit être réalisée tous les cinq ans par les exploitants des installations nucléaires suisses, le supplément forfaitaire de sécurité de 30% défini en 2014 par le Conseil fédéral dans l'ordonnance peut être supprimé. En outre, l'influence des membres indépendants des organes du fonds de désaffectation et du fonds de gestion doit être renforcée.



Dossier de consultation

Les documents ci-dessous sont disponibles à l'adresse Internet:

<https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

- projet (texte de l'ordonnance)
- rapport explicatif
- liste des destinataires

Nous renonçons à l'envoi des documents sous format papier. Si vous ne pouvez pas accéder aux documents sur Internet, nous vous en ferons parvenir une version imprimée à votre demande. A cet effet, veuillez-vous adresser à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN): M^{me} Anna Baumgartner, anna.baumgartner@bfe.admin.ch, tél. +41 58 465 07 35.

Votre prise de position

Nous nous efforçons de publier les documents de manière accessible à tous conformément à la loi sur l'égalité des personnes handicapées (LHand; RS 151.3). Nous vous saurions donc gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti:

Courriel:

peter.raible@bfe.admin.ch

A l'expiration du délai de consultation, les avis exprimés seront publiés sur Internet.

Responsable du dossier

M. Peter Raible, peter.raible@bfe.admin.ch, tél. +41 58 462 52 03, se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

En vous remerciant de votre précieuse coopération, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Doris Leuthard
Conseillère fédérale